



**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BARKMERE TENUE LE 11 JUILLET 2015 À 10H00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DE BARKMERE (QUÉBEC).**



**BARKMERE**

|                           |   |   |
|---------------------------|---|---|
| <b>Étaient présents :</b> | Le maire                                  | Luc Trépanier   |
|                           | Les conseillers                           | Marc Fredette<br>Bruce MacNab<br>Jake Chadwick<br>Tim Kalil<br>Chantal Raymond<br>Stephen Lloyd |
|                           | Directeur général et secrétaire-trésorier | Steve Deschenes   |
|                           |   |   |

**1. Résolution 2015-080 - Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Tim Kalil, secondé par le conseiller Bruce MacNab et résolu à l'unanimité par les membres présents:

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que proposé mais en soustrayant de l'ordre du jour le point 5.1 Résolution – Dispense de lecture pour le règlement numéro 229

**1. Adoption de l'ordre du jour**

**2. Adoption des procès-verbaux**

2.1 Séance ordinaire du 13 juin 2015

**3. Affaires courantes**

- 3.1 Annonces
- 3.2 Correspondances
- 3.3 APLÉ
- 3.4 Suivi de la dernière séance
- 3.5 Période de questions (30 minutes)

**4. Finances et Administration**

- 4.1 Rapport du Directeur général
- 4.2 Comptes à payer
- 4.3 Avis de motion – Règlement d'emprunt
- 4.4 Résolution – Nomination d'un maire suppléant

**5. Environnement**

- 5.1 ~~Résolution – Dispense de lecture pour le règlement numéro 229~~
- 5.2 Résolution - Adoption du Règlement numéro 229 modifiant le règlement 110
- 5.3 Résolution – Frais pour vidange prévus au règlement 110

**6. Infrastructures**

- 6.1 Résolution – Assemblée publique d'information pour le projet Hôtel de Ville
- 6.2 Résolution – Octroi d'un contrat professionnel en archéologie
- 6.3 Résolution – Abrogation de la résolution 2014-131 pour les services professionnels d'une firme d'ingénierie pour le barrage

**7. Urbanisme**

- 7.1 Avis de motion – Modification du règlement de zonage numéro 201
- 7.2 Avis de motion – Modification du règlement sur les permis et certificats numéro 204
- 7.3 Avis de motion – Modification du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 206
- 7.4 Résolution – Avis légal sur la dimension et le positionnement des quais résidentiels
- 7.5 Résolution – Références au CCU

**8. M.R.C. et affaires gouvernementales**

- 8.1 Rapport du maire

**9. Levée de l'assemblée**

**ADOPTÉE**



## **2. Adoption des procès-verbaux**

### **2.1 Résolution 2015-081 – Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2015**

**PRENANT ACTE QU'**une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c C-19,

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, secondé par le conseiller Jake Chadwick et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 juin 2015 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE**

## **3. Affaires courantes**

### **3.1 Annonces**

Le maire annonce le décès de M. François Le Guen, résident des « Narrows », le 30 juin dernier. Le Conseil tient une minute de silence en sa mémoire.

Nous avons reçu une lettre du député d'Argenteuil, M. Yves Saint-Denis, à l'effet que Barkmere avait droit à une subvention de \$15,000 pour la réfection des chemins et fossés d'écoulement. Notre objectif est d'utiliser cette somme pour refaire la rampe de mise à l'eau des embarcations vers le Lac, afin d'y mettre une dalle en ciment pour arrêter l'érosion.

Il y a eu trois vols par effraction ce mois-ci, deux sur le chemin Duncan et également chez M. Peter Grou, qui a prolongé sans avoir obtenu les autorisations nécessaires le chemin Duncan vers sa résidence. Le maire a été en communication avec le capitaine Sylvain Mainville de la Sûreté du Québec, afin d'accentuer les pressions pour l'arrestation du suspect. M. Grou a remis une photo du suspect qu'il a obtenu à l'aide d'une caméra fixée à sa résidence.

L'Éco-Centre mobile du 20 et 21 juin dernier a été un grand succès. Le maire remercie particulièrement notre inspecteur Dave Roy qui s'est dévoué pendant tout le weekend. Nous aurons besoin de volontaires à la mi-août, car le volume sera probablement beaucoup plus élevé.

### **3.2 Correspondances**

Le maire note que nous n'avons pas reçu de correspondance du Ministère ce mois-ci à l'effet que nous devons déposer des états financiers, budgets ou indicateurs de gestion. Il tient à remercier le conseiller Marc Fredette pour son énorme travail, ainsi que l'administration de la Ville : ils ont rattrapé tous les retards que nous avons.

Nous avons reçu un courriel de M. Bruce Perron à l'effet que des pêcheurs avaient fait des actions dérangeantes autour de son quai; M. Perron suggérait d'augmenter une nouvelle fois les tarifs. Bien que la plupart des pêcheurs soient respectueux, il y a des gens qui le sont moins. Le maire a demandé à l'administration d'ajouter un paragraphe dans la lettre remise aux pêcheurs, afin de les sensibiliser au respect des propriétés privées autour du Lac.

### **3.3 APLÉ**

Aucun représentant sur place.

### **3.4 Suivis de la dernière séance**

Nous attendons les enseignes commandées pour les rues et pour les risques d'incendie dans le courant de la semaine suivant le Conseil.

Le Directeur général a contacté Quais Laurentiens afin d'ajouter des quais de location. Il y a des problèmes au niveau du contrat, de la façon dont il fut rédigé. En particulier,



tout ajout au contrat, prolonge automatiquement la durée du contrat. Donc, nous finirions par payer 3 ou 4 fois pour les quais originaux. Le contrat devra donc être amendé, ou une autre solution devra être trouvée.

Le terminal Interac a été commandé. Nous devrions le recevoir au cours de l'été.

L'APLÉ nous a remis une liste des réparations et équipements qu'ils prévoient faire et acheter, avec la somme que nous avons affecté du fonds des parcs et terrains de jeux.

L'arpentage du terrain envisagé pour le nouvel Hôtel de Ville a été fait. Il n'y a aucun problème de ce côté. Le Conseil va proposer la tenue d'une assemblée publique d'information le samedi 18 juillet, afin de présenter le projet à la population et répondre aux nombreuses questions à ce sujet.

### **3.5 Période de questions**

Début de la période de questions pour une durée maximale de 30 minutes, il est 10h17.

Madame Carole Anne Michaelsen, nous demande qu'arrivera-t-il suite à l'envoi qu'elle et son conjoint Monsieur Grou ont fait à l'égard de l'installation de panneaux solaires sur les quais.

Nous lui soulignons qu'un point à l'ordre du jour traitera du sujet.

Madame Andréa Leber, nous informe qu'une personne non résidente de Barkmere a un bateau en permanence sur le Lac et pouvons-nous bloquer l'accès au lac.

Le lac Des Écorces est du domaine public, donc accessible à tous. Par contre, nous avons le droit d'y contrôler l'accès; horaire, décontamination des embarcations, tarification de services etc. Pour notre lac, nous avons un très bon contrôle en présence selon l'horaire d'ouverture. Par contre la clef donnant accès au lac est détenue par plusieurs entrepreneurs.

D'un point de vue jurisprudentiel, St-Adolphe-d'Howard a perdu en cour d'appel, ces derniers plaident la non-accessibilité au publique pour le lac et ils ont perdu. En contrepartie, le jugement mentionne qu'ils ont le droit en outre de tarifer l'accès et d'obliger la décontamination des embarcations.

Monsieur Eric Therasse,

Nous informe de sa crainte associée au nombre grandissant de construction de 'boathouse' au pourtour du lac. Il s'interroge sur la vision que le conseil a vis à vis cette situation.

D'entrée de jeu, la Ville de Barkmere jouit d'une autorisation provinciale pour la construction de 'boathouse' sur le lac, tout comme 2 ou 3 autres municipalités au Québec.

La Ville de Barkmere et son Conseil, sont toujours à l'affut et préoccupé par la protection du lac et des constructions qui y sont érigées. Elle souhaite que ces bâtiments aient un impact environnemental et visuel minimal et qu'ils respectent en tous points nos règlements municipaux. D'ailleurs sur ce point, la Ville et son Conseil sont proactives pour modifier et bonifier ces règlements d'urbanismes afin qu'ils répondent aux besoins actuels et futurs de notre collectivité.

Madame Huguette Rioux,

Nous informe qu'avant la mise en place de la barrière à la rampe de mise à l'eau, les gens par un système volontaire complétaient les formulaires d'enregistrement.



Monsieur Bellerose,

Nous informe qu'au quai du parc municipal on retrouve encore des amarres pour les embarcations.

Fin de la période de questions: 10h45.

#### 4. Finances et Administration

##### 4.1 Rapport du directeur général

Il présente son rapport pour le mois de juin 2015:

Permis (3), certificats d'autorisation (5), PIIA (0), Lotissement (0) pompage septique (4) Mutation (0).

##### 4.2 Résolution 2015-082 - Comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Marc Fredette, secondé par le conseiller Jake Chadwick, et il est résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** les comptes ci-dessous soient ratifiés et payés :

| Ville de Barkmere  |                                  |             |            |   |
|--|----------------------------------|-------------|------------|---|
| Registre des chèques pour 15411111 Banque Nationale - Mont-Tremblant |                                  |             |            |   |
| Town of Barkmere   |                                  |             |            |   |
| Cheque Log for 15411111 National Bank - Mont-Tremblant               |                                  |             |            |   |
| No.  | Bénéficiaire                     | Montant     | Date       | Explication                             |
| No.  | Payee                            | Amount      | Date       |   |
| EFP-362  |                                  | 1722,91     | 2015-06-17 | Paie pour période finissant 2015-06-14  |
| EFP-363  |                                  | \$1 378,43  | 2015-06-17 | Paie pour période finissant 2015-06-14  |
| EFP-364  |                                  | \$97,74     | 2015-06-17 | Paie pour période finissant 2015-06-14  |
| EFP-365  |                                  | \$585,35    | 2015-06-17 | Paie pour période finissant 2015-06-14  |
| EFP-361  | Hydro-Quebec                     | \$389,29    | 2015-06-19 | Électricité - luminaires de rue         |
| EFP-366  | Bell Mobilité                    | \$43,00     | 2015-06-25 | Téléphones mobiles - employés           |
| EFP-367  |                                  | \$1 378,43  | 2015-07-01 | Paie pour période finissant 2015-06-28  |
| EFP-368  |                                  | \$1 722,91  | 2015-07-01 | Paie pour période finissant 2015-06-28  |
| EFP-369  |                                  | \$281,95    | 2015-07-01 | Paie pour période finissant 2015-06-28  |
| EFP-370  |                                  | \$670,93    | 2015-07-01 | Paie pour période finissant 2015-06-28  |
|  |                                  | \$6 528,03  |            | Total - Règlement 213                   |
| 3873   | Plan-Ing & construction inc.     | \$4 586,07  | 2015-07-11 | Planification nouvelle hôtel de ville   |
| 3874   | Entreprise Patrick Labrosse      | \$744,46    | 2015-07-11 | Entretien du gazon                      |
| 3875   | Municipalité d'Huberdeau         | \$2 378,75  | 2015-07-11 | Protection contre incendie              |
| 3876   | Chantal Raymond                  | \$443,79    | 2015-07-11 | Compte de dépenses                      |
| 3877   | Monique Bibeau                   | \$900,00    | 2015-07-11 | Tenue de livre                          |
| 3878   | Dave Williams Roy                | \$448,55    | 2015-07-11 | Compte de dépenses                      |
| 3879   | Steve Deschene                   | \$263,60    | 2015-07-11 | Compte de dépenses                      |
| 3880   | Imprimerie Léonard               | \$80,96     | 2015-07-11 | Papeterie                               |
| 3881   | Médias Transcontinental S.E.N.C. | \$95,43     | 2015-07-11 | Avis public                             |
| 3882   | Municipalité du Canton Arundel   | \$1 336,50  | 2015-07-11 | Premiers répondants                     |
| 3883   | Ministre des finances CEAEQ      | \$209,27    | 2015-07-11 | Test d'eau                              |
| 3884   | Tremblay Savoie Lapierre         | \$3 440,43  | 2015-07-11 | Frais d'avocat                          |
| 3885   | MRC des Laurentides              | \$403,85    | 2015-07-11 | Service de téléphonie                   |
| 3886   | Apur                             | \$4 046,66  | 2015-07-11 | Assistance professionnelle en urbanisme |
|  | TOTAL                            | \$25 895,35 |            |   |

**ADOPTÉE**



#### **4.3 Avis de motion – Règlement d'emprunt**

Un avis de motion est donné par le conseiller Marc Fredette, pour la présentation à une prochaine séance du Conseil municipal, d'un projet de règlement décrétant un emprunt pour la construction de L'Hôtel de Ville et de la salle communautaire de la Ville de Barkmere.

#### **4.4 Résolution 2015-083 – nomination d'un Maire suppléant**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Barkmere doit assurer son fonctionnement et sa représentation en cas d'absence de son maire ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c.C-19) permet au Conseil municipal de nommer un conseiller pour agir à titre de maire suppléant pour une période déterminée ;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat du conseiller Bruce MacNab à titre de maire suppléant de la Ville de Barkmere se termine le 11 juillet 2015 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par le conseiller Bruce MacNab et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**QUE** le conseiller Tim Kalil soit nommé maire suppléant de la Ville de Barkmere pour la période du 12 juillet 2015 au 10 octobre 2015 inclusivement.

**ADOPTÉE**

### **5. Environnement**

#### **5.1 Résolution 2015-084 – Adoption du règlement numéro 229 modifiant le règlement 110 concernant la vidange des fosses septiques**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement 110 ne règlemente pas les fosses de rétention;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais de vidanges prévus dans le règlement 110 n'ont pas été mis à jour depuis un certain nombre d'années, et qu'ils ne correspondent plus aux tarifs chargés par les entrepreneurs;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil désire réviser le règlement numéro 110 afin de considérer la vidange des fosses de rétention et de revoir les frais de vidanges;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné à une session régulière du Conseil le 13 juin 2015;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jake Chadwick, appuyé par le conseiller Stephen Lloyd et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**QU'**il est ordonné et statué par la présente résolution l'amendement du règlement 110 concernant la vidange des fosses septiques.

**ADOPTÉE**

#### **5.2 Résolution 2015-085 – Frais pour vidange prévus au règlement 110**

**CONSIDÉRANT QUE** les frais pour vidange prévus au règlement 110 sont déterminés par le Conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil doit fixer ces tarifs par résolution selon le règlement 110 amendé par le règlement 229;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jake Chadwick, secondé par Marc Fredette, et résolu à l'unanimité des membres présents :



**QUE** les frais de vidange soient dorénavant fixés à :

1000\$ par vidange pour les fosses septiques et les fosses de rétention et ce, tant pour les résidences saisonnières que permanentes.

**ADOPTÉE**

**6. Infrastructures**

**6.1 Résolution 2015-086 – Assemblée publique d’information pour le projet Hôtel de Ville**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal de la Ville de Barkmere désirent informer la population sur le projet du nouvel Hôtel de Ville et Centre communautaire;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet est le plus important de l’histoire de la Ville de Barkmere en terme d’investissement financier;

**CONSIDÉRANT QUE** le nouvel édifice se doit être un symbole rassembleur de Barkmere et de sa communauté, et que le Conseil désire recueillir les commentaires de la communauté sur le projet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruce MacNab, appuyé par le conseiller Tim Kalil et il est résolu à l’unanimité par les membres présents :

**QU’**une assemblée publique d’information sur le projet d’Hôtel de Ville et de Centre communautaire soit tenue le samedi 18 juillet 2015 à 10h00 au Centre communautaire de la Ville de Barkmere.

**ADOPTÉE**

**6.2 Résolution 2015-087 – Octroi d’un contrat professionnel en archéologie**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Barkmere doit reconstruire son Hôtel de Ville et reconstruire son Centre Communautaire, ou rendre celui-ci aux normes pour les édifices publics;

**CONSIDÉRANT** les articles 573.1 et 573.3.0.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19) et le *Règlement sur l’adjudication de contrats pour la fourniture de certains services professionnels*;

**CONSIDÉRANT** que pour procéder à la construction de l’hôtel de ville, la Ville de Barkmere doit choisir un terrain et procéder à une recherche du potentiel archéologique et ce, selon la loi;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Tim Kalil, secondé par Chantal Raymond et résolu à l’unanimité des membres présents :

**QU’**un contrat d’archéologie soit donné à la firme RURALYS de Sainte-Anne-de-la-Pocatière pour procéder à l’étude de potentiel archéologique du terrain;

**QUE** le montant du contrat soit d’un maximum de 2 500 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**



### **6.3 Résolution 2015-088 – Abrogation de la résolution 2014-0131 pour les services professionnels d’une firme d’ingénierie pour le barrage**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2014-131;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville n’obtient pas les services requis en occurrence des analyses complémentaires de la firme WSP pour l’examen du barrage;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville procédera prochainement à l’embauche d’une nouvelle firme en génie civil pour l’exécution des analyses complémentaires;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Tim Kalil, appuyé par le conseiller Bruce MacNab et il est résolu à l’unanimité par les membres présents :

**D’ABROGER** la résolution 2014-131.

### **ADOPTÉE**

## **7. Urbanisme**

### **7.1 Avis de motion – Modifications au règlement de zonage 201**

Un avis de motion est donné par le conseiller Stephen Lloyd, pour la présentation à une prochaine séance du Conseil municipal d’un projet de règlement modifiant le règlement de zonage 201.

Ce règlement a pour objet de revoir la définition de « hauteur en mètres », la hauteur maximale d’un sous-sol, la hauteur maximale et la localisation d’une saillie, la superficie d’implantation d’un bâtiment principal, les matériaux autorisés pour le revêtement de la toiture d’une construction tant principale qu’accessoire, ainsi que la revégétalisation de la rive afin de faire la concordance avec l’exigence d’une bande paysagère de 15 mètres.

### **7.2 Avis de motion – Modifications au règlement 204 portant sur les permis et certificats**

Un avis de motion est donné par le conseiller Stephen Lloyd, pour la présentation à une prochaine séance du Conseil municipal d’un projet de règlement modifiant le règlement 204 portant sur les permis et certificats.

Ce règlement a pour objet de revoir la définition de « hauteur du bâtiment (en mètres) » afin de simplifier le calcul de la hauteur d’un bâtiment principal.

### **7.3 Avis de motion – Modifications au règlement 206 portant sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA)**

Un avis de motion est donné par le conseiller Stephen Lloyd pour la présentation à une prochaine séance du Conseil municipal d’un projet de règlement modifiant le règlement 206 portant sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA).

Ce règlement a pour objet de revoir les interventions assujetties au règlement, plus spécifiquement les agrandissements d’un bâtiment principal, notamment les agrandissements visibles d’un lac. De plus, le règlement a pour objet de reformuler et de modifier certains critères d’évaluation concernant la volumétrie et l’architecture des bâtiments.

### **7.4 Résolution 2015-089 – Avis légal sur la dimension et le positionnement des quais résidentiels**

**CONSIDÉRANT** une demande récente de modification aux règlements d’urbanisme de la Ville de Barkmere visant à limiter la dimension et le positionnement des quais résidentiels;

**CONSIDÉRANT QUE** les lacs constituent une zone légale grise où se chevauchent différentes juridictions fédérales, provinciales et municipales;



**CONSIDÉRANT** les articles 573.1 et 573.3.0.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19) et le *Règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de certains services professionnels*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Stephen Lloyd, secondé par Tim Kalil et résolu à l'unanimité des membres présents:

**QUE** la Ville de Barkmere mandate la firme Tremblay Savoie Lapierre, Avocats s.e.n.c., pour préparer un avis légal sur le cadre juridique relié aux quais et constructions sur les lacs, ainsi que les possibilités réglementaires disponibles pour la Ville de Barkmere afin de limiter la dimension et le positionnement des quais résidentiels.

### **ADOPTÉE**

#### **7.5 Résolution 2015-090 – Références au CCU**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande récente de modification aux règlements d'urbanisme de la Ville de Barkmere visant l'installation de panneaux solaires sur les quais résidentiels;

**CONSIDÉRANT QU'**un certain nombre de demandes de permis de constructions qui ont dû être refusés dans la zone villageoise à cause des marges latérales permises pour la construction de bâtiments accessoires;

**CONSIDÉRANT** la prolifération de l'éclairage nocturne autour du Lac des Écorces, qui affecte le caractère naturel du Lac, tout en constituant un danger pour la navigation nocturne;

**CONSIDÉRANT** l'alinéa 4 de l'article 2.1.1 du *Règlement 205 constituant le comité consultatif d'urbanisme* ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jake Chadwick, secondé par Chantal Raymond et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) étudie l'opportunité de permettre l'installation de panneaux solaires sur les quais résidentiels;

**QUE** le CCU étudie la possibilité de réduire les marges latérales permises pour la construction de bâtiments accessoires dans les zones Nv-01, Nv-02 et Nv-03;

**QUE** le CCU étudie et propose des changements réglementaires visant à restreindre ou interdire l'éclairage nocturne dans la marge riveraine, ainsi que sur les quais et les abris à bateaux;

**QUE** le CCU fasse son rapport au plus tard à la séance du Conseil municipal du 10 octobre 2015.

### **ADOPTÉE**

## **8. M.R.C. et affaires gouvernementales**

### **8.1 Rapport du Maire**

La MRC a finalement trouvé une façon équitable de répartir les dépenses supplémentaires pour le Parc linéaire engendrées par le retrait du gouvernement provincial du programme de la Route Verte. Compte tenu de l'éloignement de Barkmere de ce parc et de notre taille, nous n'aurons que \$154 à défrayer sur les \$50 000 prévus.

Le comité sur les matières résiduelles a finalement décidé de ne pas imposer d'amendes pour les déchets non-conformes, mais va exiger des municipalités qu'elles trient ces déchets elles-mêmes. Le Maire rappelle qu'à Barkmere, cette tâche doit être effectuée par le directeur général et l'inspecteur, et profite pour rappeler aux gens d'agir avec civisme.





La MRC va limiter à 26 le nombre maximal de visites annuelles aux Éco-Centres afin de limiter les abus. Nous avons donc du chemin à faire, car l'an dernier, un seul résident de Barkmere, le conseiller Jake Chadwick, s'est rendu à l'Éco-Centre d'Huberdeau.

Le service d'autobus vers Saint-Sauveur pour Arundel, Huberdeau et Montcalm sera rendu permanent. Le maire rappelle facétieusement qu'à Barkmere, il faudra prendre une voiture pour se rendre à l'arrêt

## **9. Levée de la séance**

La prochaine séance régulière du Conseil se tiendra le 8 août 2015, à 10h00, au Centre Communautaire de la ville, à Barkmere, Québec.

### **9.1 Résolution 2015-091 - Levée de la séance**

Il est 11h39

Il est proposé par Chantal Raymond, secondé par Bruce McNab et résolu à l'unanimité des membres présents:

**QUE** la séance du Conseil soit levée.

**ADOPTÉE**

Approuvé par :

Certifié par :

\_\_\_\_\_  
Luc Trépanier, Maire

\_\_\_\_\_  
Steve Deschenes, Directeur général  
et secrétaire-trésorier.

## Permis et Certificats d'Autorisation pour Juin 2015 - Ville de Barkmere

### PERMIS DE CONSTRUCTION

| Date       | Permis |          |        | Type<br>Construction, réno, reconstruction,<br>agrandissement | LDE  | Description  |
|------------|--------|----------|--------|---|------|--|
|            | Year   | Category | Number |   |      |  |
| 12-juin-15 | 2015   | C        | 04     | Rénovation  | 1632 | Rénovation d'un bâtiment principal   |
| 13-juin-15 | 2015   | C        | 05     | Rénovation  | 1632 | Rénovation d'une remise en droit acquis  |
| 25-juin-15 | 2015   | C        | 06     | Rénovation  | 0104 | Rénovation d'un bâtiment principal, salle de bain, porte et fenêtre, toiture, revêtement extérieur |

### CERTIFICAT D'AUTORISATION

| Date       | Permis |          |        | Type<br>Construction, réno, reconstruction, agrandissement,<br>ouvrage | LDE   | Description   |
|------------|--------|----------|--------|--|-------|---|
|            | Year   | Category | Number |  |       |   |
| 06-juin-15 | 2015   | CA       | 16     | Ouvrage rive / littoral  | 1514  | Rénovation de la façade ainsi que le revêtement des quais d'un l'abri à bateau  |
| 16-juin-15 | 2015   | CA       | 17     | Ouvrage rive / littoral  | 8593  | Agrandissement d'un quai existant par l'ajout d'un quai flottant <i>(avec démarches au Centre d'Expertise Hydrique du Québec)</i> |
| 18-juin-15 | 2015   | CA       | 18     | Ouvrage rive / littoral  | 7131  | Reconstruction d'un quai existant <i>(avec démarches au Centre d'Expertise Hydrique du Québec)</i>                                |
| 25-juin-15 | 2015   | CA       | 19     | Ouvrage rive / littoral  | Île-4 | Renovation d'un quai existant <i>(sans démarches au Centre d'Expertise Hydrique du Québec)</i>                                    |
| 19-juin-15 | 2015   | CA       | 20     | Ouvrage rive / littoral  | 1490  | Renovation d'un quai existant <i>(sans démarches au Centre d'Expertise Hydrique du Québec)</i>                                    |

## VIDANGES SEPTIQUE - JUIN 2015

| Receiving date | LDE    | Pumped date | Pumped by                        |
|----------------|--------|-------------|----------------------------------|
| 11-juin-15     | 2030   | 2015-05-13  | Pompage Sanitaire Mont-Tremblant |
| 11-juin-15     | 0116   | 2015-05-11  | Pompage Sanitaire Mont-Tremblant |
| 11-juin-15     | 0111-1 | 2015-05-01  | Pompage Sanitaire Mont-Tremblant |
| 11-juin-15     | 0112   | 2015-05-07  | Pompage Sanitaire Mont-Tremblant |